

# Lettre d'information municipale Choley-Ménillot

Mars 2020

n°16

## Infos pratiques :

Le dispositif de confinement mis en place sur l'ensemble du territoire perturbe notre quotidien. Beaucoup de services sont réduits ou fermés. Nous rappelons que :

- La collecte des ordures ménagères se poursuit (hors accueil en déchèteries, plateforme de déchets verts et collecte des encombrants).
- L'accueil des enfants des personnels soignants de Choley-Ménillot est assuré à l'école ECROUVES.
- Les lignes de transport Colibri vers Choley-Ménillot sont suspendues ainsi que le transport à la demande (TAD). Contactez-nous cas de nécessité.
- Besoin d'aide ou d'infos ? plein d'info pratique sur le centre d'aide en ligne : <https://solidarite-numerique.fr/>

## Organisons la solidarité,

La période de confinement risque d'être longue. Durant les semaines à venir nous pouvons nous organiser et faciliter votre quotidien tout en respectant les règles de confinement en mettant en place:

- des commandes de courses «drive» avec livraison (aide à la commande si besoin) pour limiter les contacts,
- des livraisons de médicaments,
- des visites des personnes isolées.

***Vous avez envie de donner un coup de mains. Contacter nous.***

## L'élection du maire et des adjoints reportée :

Le nouveau conseil municipal n'a pas pu se réunir vendredi 20 mars 2020 dernier. En effet, le gouvernement a décidé le report de cette élection, avec pour conséquence, le **prolongement des mandats des maires actuels jusqu'au 15 mai**. En conséquence c'est bien le maire sortant M. Fabing en lien avec ses adjoints qui assurera les responsabilités municipales pendant cette période transitoire. Une fois les conditions sanitaires réunies, les conseils municipaux élus pourront être installés et élire le maire et les adjoints dans les délais les plus brefs.

## Mes chers concitoyens,

Devant l'avancée inexorable de l'épidémie de COVID-19, nous devons respecter les règles de confinement et les barrières sanitaires. Mais le temps présent est aussi celui de la solidarité et de l'unité. Vous êtes ainsi déjà plusieurs à vous porter volontaire pour aider à faire des courses, des livraisons, des visites et ainsi limiter les contacts.

*Chacun chez soi ce n'est pas chacun pour soi*

*Toute l'équipe municipale.*

**SAUVEZ DES VIES  
RESTEZ  
CHEZ VOUS**

## Gardons le contact,

Nous restons joignable. Pour nous contacter en cas d'urgence, de difficultés ou pour signaler un problème, vous pouvez nous contacter directement.

**Tél : 03 83 43 38 04 transfert d'appel.**

Des attestations de déplacement dérogatoire sont toujours disponibles en libre service devant la mairie (exemplaire au dos).



## ATTESTATION DE DÉPLACEMENT DÉROGATOIRE

En application de l'article 1<sup>er</sup> du décret du 16 mars 2020 portant réglementation des déplacements dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus Covid-19 :

Je soussigné(e)

Mme / M.

Né(e) le :

Demeurant :

## ATTESTATION DE DÉPLACEMENT DÉROGATOIRE

En application de l'article 1<sup>er</sup> du décret du 16 mars 2020 portant réglementation des déplacements dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus Covid-19 :

Je soussigné(e)

Mme / M.

Né(e) le :

Demeurant :

certifie que mon déplacement est lié au motif suivant (cocher la case) autorisé par l'article 1<sup>er</sup> du décret du 16 mars 2020 portant réglementation des déplacements dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus Covid-19 :

- déplacements entre le domicile et le lieu d'exercice de l'activité professionnelle, lorsqu'ils sont indispensables à l'exercice d'activités ne pouvant être organisées sous forme de télétravail (sur justificatif permanent) ou déplacements professionnels ne pouvant être différés;
- déplacements pour effectuer des achats de première nécessité dans des établissements autorisés (liste sur gouvernement.fr);
- déplacements pour motif de santé;
- déplacements pour motif familial impérieux, pour l'assistance aux personnes vulnérables ou la garde d'enfants;
- déplacements brefs, à proximité du domicile, liés à l'activité physique individuelle des personnes, à l'exclusion de toute pratique sportive collective, et aux besoins des animaux de compagnie.

Fait à ..... , le ..... / ..... / 2020

(signature)

certifie que mon déplacement est lié au motif suivant (cocher la case) autorisé par l'article 1<sup>er</sup> du décret du 16 mars 2020 portant réglementation des déplacements dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus Covid-19 :

- déplacements entre le domicile et le lieu d'exercice de l'activité professionnelle, lorsqu'ils sont indispensables à l'exercice d'activités ne pouvant être organisées sous forme de télétravail (sur justificatif permanent) ou déplacements professionnels ne pouvant être différés;
- déplacements pour effectuer des achats de première nécessité dans des établissements autorisés (liste sur gouvernement.fr);
- déplacements pour motif de santé;
- déplacements pour motif familial impérieux, pour l'assistance aux personnes vulnérables ou la garde d'enfants;
- déplacements brefs, à proximité du domicile, liés à l'activité physique individuelle des personnes, à l'exclusion de toute pratique sportive collective, et aux besoins des animaux de compagnie.

Fait à ..... , le ..... / ..... / 2020

(signature)